



Informations générales

Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 4 décembre 2023. L'horaire des séances du conseil 2024 sera déterminé à la réunion de décembre et sera disponible sur le site web. Bienvenue à tous !



Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h30, au 209, rue de l'église.

418 854-7690 ou admin@saintelzear.ca.

Congés des Fêtes

Prenez note que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre au 5 janvier. Le bureau sera ouvert à partir du 8 janvier 2024 de 8h30 à 16h30. Vous pouvez laisser un message téléphonique qui sera pris à quelques reprises.



Bureau de poste

Le bureau de poste sera fermé pour le congé des Fêtes les 25 et 26 décembre ainsi que le 1er janvier. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Linda au 418-854-7690 # 4.



Politique vidéosurveillance

Dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, des caméras de surveillance ont été installées à l'édifice Rosa D Lavoie dans le but de sécuriser les lieux et les biens. Le conseil municipal a adopté une politique pour encadrer l'usage des caméras de vidéosurveillance lors de la séance extraordinaire du 27 novembre dernier. Vous pouvez consulter cette politique sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante <https://saintelzear.ca/politiques/>



Vous avez reçu un rappel amical par la poste pour payer vos taxes et éviter plus de frais d'intérêt.

À la séance du conseil du 4 décembre 2023, il sera présenté une liste avec les noms des personnes endettées envers la municipalité. Les personnes concernées recevront une lettre recommandée à cet effet en temps et lieu.



Boîte aux lettres et bacs



La municipalité ne peut être tenue responsable des bacs de vidanges ou de récupération et des boîtes aux lettres renversées ou endommagées lors d'une opération de déneigement ou d'entretien. Il est de la responsabilité des contribuables d'enlever les bacs après le ramassage. Il est possible de protéger les boîtes aux lettres à l'aide d'un panneau ou autre.



Déneigement des cours

Petit rappel qu'il est interdit de placer ou d'accumuler votre neige en bordure ou de l'autre côté de la rue en obstruant, si partiellement que ce soit, la voie dégagée par le chasse-neige. Vous vous exposez à une amende de 60\$ à 100\$ (article 507 du code de la sécurité routière). Vous ne pouvez pas vous départir de votre neige en totalité ou en partie en la jetant à la rue ou sur la propriété d'autrui.



Stationnement de nuit durant l'hiver

Nul ne peut stationner un véhicule routier sur les rues publiques de la municipalité entre 23 heures et 7 heures du 1er novembre d'une année au 1er avril de l'autre année inclusivement.

On ne peut laisser un véhicule routier stationné sur les chemins publics sans que celui-ci soit sous la garde immédiate de quelqu'un, à l'occasion d'une tempête ou d'une chute de neige abondante.

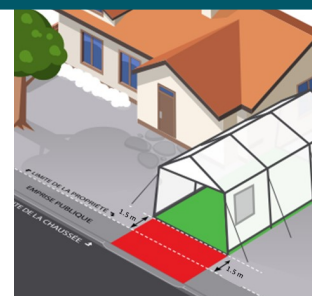
Quiconque ne respecte pas cet avertissement, la Sûreté du Québec peut faire déplacer aux frais du propriétaire, un véhicule routier qui nuit à la circulation ou au déneigement d'une route.



Abris temporaires

Les abris d'hiver sont autorisés pendant la période du 1er octobre au 1er mai suivant. Ils doivent être installés à une distance minimale de 1.5 mètre d'une ligne avant de terrain.

1.5 mètre



Voici l'horaire de décembre et janvier de la bibliothèque. Il est toujours possible d'emprunter ou rapporter vos livres pendant les heures d'ouverture du bureau municipal. Faites vos réserves pour les Fêtes!!

Simplement m'appeler au 418-854-7690 poste 2 pour vous assurer que je suis sur place et il me fera plaisir de vous assister.



Horaire de la bibliothèque par les bénévoles décembre/janvier

Date	Heure	Bénévoles
5 décembre	19h00	Isabelle
12 décembre	13h30	Colette
19 décembre	19h00	Katy
26 décembre	Congés des Fêtes	
2 janvier		
9 janvier	13h30	Thérèse
16 janvier	19h00	Isabelle
23 janvier	13:30	Colette
30 janvier	19:00	Katy



À gagner

1 des 8 ensembles de livres jeunesse de 0-5 ans.



Du 20 novembre
au 10 décembre
2023

LA GRANDE
SEMAINE DES
TOUT-PETITS

CONCOURS

Le rallye des bibliothèques

Visitez une bibliothèque
municipale du Bas-Saint-Laurent
avec un enfant
pour participer au concours.

La Démarche COSMOSS profite de la Grande semaine des tout-petits pour lancer le concours le Rallye des bibliothèques. Ce nouveau concours, qui se tiendra du **20 novembre au 10 décembre inclusive-ment**, vise à encourager les adultes à transmettre le plaisir de la lecture à un enfant en faisant découvrir le merveilleux monde des bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

Durant cette période, un coupon de participation

sera remis aux adultes accompagnés d'un enfant à chacune de leur visite à une bibliothèque. Si l'adulte est accompagné de plusieurs enfants, il peut compléter le nombre de coupons qui correspond au nombre d'enfants qui l'accompagnent. Grâce à la collaboration du Réseau BIBLIO, des bibliothèques indépendantes et des démarches locales COSMOSS, un ensemble de livres jeunesse 0-5 ans sera tiré dans chacun des huit territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent : Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et La Matanie. Le tirage aura lieu dans la semaine du 18 décembre 2023 parmi tous les coupons reçus d'une même MRC. La famille gagnante pourra recevoir son prix à la bibliothèque de son choix.

DONS POUR LES PANIERS DE NOËL

En vue de la préparation des paniers de Noël, nous demandons à la population qui désire contribuer à aider les plus démunis à passer de meilleures Fêtes de déposer vos dons en argent et vos denrées non périssables au bureau municipal du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 jusqu'au 18 décembre 2023.

DONS ACCEPTÉS

18 DÉCEMBRE

Riz

Fruits en conserves

Craquelins

Légumes en conserves

Céréales

Légumineuses en conserve

Pâtes alimentaire

Viande en conserves

Article d'entretien ménager

Mouchoirs, papier hygiénique et essuie-tout



NON ACCEPTÉS

conserves maison, produits laitiers, viande, poisson, produits surgelés ou périmés

Toute personne qui vit une situation particulière est éligible à déposer une demande de panier de Noël.

SEULEMENT la personne qui en a besoin peut en faire la demande

Situations particulières acceptées en priorité:

- Séparation ou décès, perte d'emploi ou sans revenus, dépenses additionnelles suite à la maladie ou à des traitements spécifiques
- Situations acceptées si surplus d'argent ramassé:
- Faible revenu (salaire minimum, chômage, aide sociale ou rente d'invalidité)

****l'endettement et les prestations de CNESST ne sont plus des critères pour obtenir de l'aide****

Faites votre demande par téléphone au 418-854-7690 #2 ou par courriel à info@saintelzear.ca avant le 18 décembre 2023.

Il y aura un formulaire à remplir et votre avis de cotisation provincial ou fédéral 2022 vous sera demandé.

Les certificats-cadeaux et les denrées non périssables seront remis dans la semaine du 18 décembre 2023.

****CONFIDENTIALITÉ RESPECTÉE****

Un immense merci à Maxime Blanchette-Joncas - Bloc québécois et aux Cuisines Collectives de Cabano de nous supporter encore cette année pour la campagne des Paniers de Noël 2023! La municipalité est de plus en plus sollicitée pour les paniers de Noël et sans nos généreux donateurs, nous ne pourrions pallier à cette demande croissante. MERCI!!



Comité des fêtes et loisirs



La frénésie de Noël organisée par le comité des Fêtes et des Loisirs aura lieu le dimanche 3 décembre 2023 de 13h à 16h, à l'Édifice Rosa D. Lavoie au 214 rue de l'Église.

Pendant cet après-midi, il y aura la lecture d'un conte, des jeux, des grignotines et la visite du Père Noël.

SUPER IMPORTANT le père Noël distribuera les cadeaux aux enfants **INSCRITS** et **PRÉSENTS SEULEMENT**. Tous les foyers de la municipalité de Saint-Elzéar ont reçu un formulaire par la poste. Au plaisir de vous y retrouver!

Retour sur le Frigo-Partagé



Merci à tous les citoyens qui ont offert des denrées dans le Frigo-Partagé cet été, merci aux Jardins Collectifs de continuer à nous supporter, merci à notre bénévoles Valérie qui a pris en charge le frigo afin de s'assurer que les denrées ne se perdent pas en les transformant. Merci également aux gens qui se sont servis, car cela nous permet de maintenir ce service dans notre municipalité. Il y aura des nouveautés l'an prochain, soyez à l'affut!!

Construction et rénovations

Vous devez demander un permis de construction comme stipulé dans le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata. Les évaluateurs de Servitech sont mandatés par la MRC pour faire l'évaluation de votre propriété et d'ajuster la valeur de celle-ci. Plusieurs personnes ne prennent pas de permis pour des rénovations qui en exigent pour éviter que la valeur de leur propriété augmente. Ce n'est pas en omettant de prendre un permis que vos rénovations ne seront pas évaluées par Servitech et que votre compte de taxes sera ajusté.



BIEN PRÉSENTER SON BAC ROULANT À LA COLLECTE



5 ERREURS À ÉVITER

COUVERCLE
OUVERT

SAC DESSUS

TROP DE NEIGE
DESSUS

À L'ENVERS

SAC NOIR

- Les bacs doivent être étanche au niveau de la cuve et du couvercle
- Les bacs doivent être munis de 2 roues
- La couleur bleue est réservée au recyclage

• Mettez vos matières en vrac dans le bac de recyclage (seulement les sacs transparents sont acceptés)



SORTEZ LE BON BAC LA VEILLE AU SOIR

Le camion peut passer très tôt le matin.



GARDEZ UN ESPACE D'AU MOINS 1,5 PIED OU 50 CM ENTRE LE BAC ET TOUT AUTRE OBJET

La pince hydraulique du camion doit avoir assez d'espace pour prendre le bac sans le renverser ou accrocher autre chose.



ORIENTEZ LES ROUES ET LA POIGNÉE VERS LA MAISON

L'ouverture du bac doit être face au chemin. S'il est inversé, le couvercle de votre bac pourrait se briser lors de la collecte et le chauffeur ne pourra être tenu responsable.

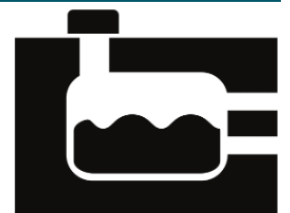


AUCUNE MATIÈRE QUI DÉBORDE, À CÔTÉ OU SUR LE COUVERCLE. GARDEZ LE COUVERCLE FERMÉ EN TOUT TEMPS

En hiver, merci de déneiger le couvercle pour éviter de collecter trop de neige.

Fosses septiques non conformes

L'été dernier le service d'urbanisme de la MRC a fait une visite sur le terrain pour inspecter les installations septiques et identifier celles non conformes. Les citoyens concernés ont reçu une lettre et un suivi sera fait en 2024 pour s'assurer que les changements ont été faits et que les installations sont conformes. Si les installations ne sont pas mises aux normes, des avis d'infractions pourront être émis, ainsi que des amendes. Les installations septiques non conformes devront être démolies et reconstruites selon les normes ce qui inclut une étude de caractérisation des sols, un plan de localisation, le choix de l'installation



Un petit rappel que le point de dépôt de la municipalité de Saint-Elzéar se trouve dans la section boisée de la rue Morin.

Vous y trouverez des affiches qui indiquent le fonctionnement du point de dépôt.

L'utilisation de celui-ci est réservée aux citoyens. Les entreprises doivent utiliser les écocentres, selon les conditions applicables. Pour plus d'information, veuillez contacter le bureau municipal.

Vous pouvez y apporter:

Matières compostables

Produits dangereux (à placer dans l'étagère, le bac est barré en tout temps)

Branches et feuilles



Début de la consigne élargie et modernisée



La consigne est un mode de récupération basé sur la perception provisoire d'un dépôt lors de la vente d'un contenant. Ce dépôt est remboursable afin d'inciter le citoyen à retourner son contenant pour qu'il soit récupéré et recyclé, de sorte que cela représente aucun coût pour lui. C'est seulement s'il choisit de jeter son contenant que le citoyen accuse une perte financière.

Comme le système actuel de consigne a été mis sur pied en 1984, une réforme s'imposait. En 2022, le gouvernement du Québec a passé une loi qui pose les bases de la modernisation de la consigne.

Le 1^{er} novembre 2023 représente la phase 1 de cette modernisation, ce qui signifie pour les citoyens,

- de nouveaux contenants de boisson seront consignés notamment les petites cannettes de jus de légumes, les eaux pétillantes, etc. (élargissement des catégories de produits consignés)
- le montant de la consigne sera uniformisé à 10 cents pour la majorité des contenants de boisson
- les producteurs de boissons seront désormais responsables de la gestion en fin de vie de leurs produits, c'est ce qu'on appelle la REP (responsabilité élargie des producteurs)

Le 1^{er} mars 2025 marquera la phase 2 de la consigne élargie et modernisée; ce qui implique que :

- toutes les boissons vendues dans des contenants de plastique de 100 ml à 2 l. seront consignées, notamment les bouteilles d'eau
- toutes les boissons vendues dans des contenants de verre de 100 ml à 2 l. seront consignées, par exemple les bouteilles de vin
- toutes les boissons vendues dans des contenants multicouches de 100 ml à 2 l. seront consignées, comme les cartons de lait ou les boîtes à jus pour les boîtes à lunch

Pour plus d'information sur la modernisation de la consigne, visitez le site web de l'AQRCB organisme responsable du programme de consigne des contenants de boisson.

<https://www.aqrcb.org>

Chronique n.12

Cette chronique rassemble quelques toponymes de chemins ne portant pas de nom de personnes de notre communauté.

La **route de la Montagne** parcourt une... montagne.

Le **chemin du Lac Bleu** mène au... lac Bleu à Saint-Honoré.

Le **Saint-Hilaire** est le nom que porte la portion ouest (vers Rivière-Bleue) du chemin Massé. Ce vocable est utilisé depuis la construction de cette artère dans les années 1930.

Le **chemin Bélanger** (Rang 8) est quant à lui un chemin nommé par la municipalité de Saint-Eusèbe qui se termine dans les limites de notre municipalité.

Le **chemin Principal**, pas très sexy comme nom? Ce n'est cependant pas différent de toutes les rues commerciales des autres villes et villages. Le chemin Principal a longtemps porté le nom de **Chemin Beaupré**. Il se nommait ainsi puisque c'est la compagnie forestière Beaupré, Durette et Cie d'Escourt qui construit la première ébauche de ce chemin dans les années 1930, à partir de l'ouest (à partir de Pohénégamook, quartier Sully).

La **route à Zoël**, défrichée au début du 20e siècle, elle porte le prénom de son défricheur, Zoël Marquis qui ne demeure pas à Saint-Elzéar. Zoël demeure à Saint-Louis-du-Ha! Ha! Il a pris pour épouse Henriette Bérubé le 5 novembre 1886. Cette route n'existe plus aujourd'hui, mais à l'époque elle reliait le chemin Principal actuel au chemin Thibault à la hauteur de la maison de Lucien Drouin et Madeleine Lévesque actuellement le 521 chemin Principal. La Route à Zoël servait de route de rechange pour les gens qui devaient transporter de lourdes charges de bois et de foin, vers Saint-Louis-du-Ha! Ha! Le chemin Principal menant de Saint-Elzéar à Saint-Louis n'existant pas, les gens doivent emprunter le chemin Deschênes actuel. Cependant à l'époque, ce chemin est tortueux et aussi abrupt qu'aujourd'hui laissant son parcours périlleux, même pour la meilleure paire de chevaux. Le passage de la route à Zoël rendait le transport vers Saint-Louis plus sécuritaire pour ces fortes charges.

Réjean Deschênes, comité du Livre

Fabrique—Horaire des messes et célébrations

3 décembre 11h Messe	curé Marius Raymond
17 décembre 11h Adace	Brigitte Ouellet
24 décembre 19h30 Célébration de Noël (adace)	Brigitte Ouellet
7 janvier 11h Messe	prêtre Jean-Grégory Jeudy
21 Janvier 11h Adace	Brigitte Ouellet



La fabrique a besoin d'intentions de messe (15\$) ainsi que de lampes du sanctuaire (10\$). Nos réserves seront épuisées à la fin janvier. La fabrique vous remercie!

Pour information: Brigitte Ouellet 418-854-7201 Réjean Deschênes rejean2d2@gmail.com

Sortir marcher en soirée est une activité pouvant vous aider à vous détendre et à atteindre les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes recommandées chez les adultes. Avec l'arrivée de l'hiver et la noirceur qui s'installe, voici un rappel de quelques conseils de prudence:

COMME PIÉTON JE DOIS ASSURER MA SÉCURITÉ CAR JE SUIS VULNÉRABLE :

- ✓ Je porte des vêtements ou des accessoires réfléchissants. Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps car les phares des voitures éclairent à cet endroit.
- ✓ Je marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, je marche sur l'accotement ou sur le bord de la rue, dans le sens le plus sécuritaire.
- ✓ Je traverse aux intersections en respectant la signalisation.



COMME CONDUCTEUR, JE DOIS FAIRE PREUVE DE PRUDENCE À L'ÉGARD DES PIÉTONS :

- ✓ J'anticipe la présence de piétons, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.
- ✓ Je ralentis et respecte une distance de 1 m ou 1,5 m, selon la limite de vitesse, entre mon véhicule et un piéton qui circule sur la chaussée ou sur l'accotement.
- ✓ Je respecte les passages pour piétons : je ralentis et je cède le passage.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR RENDRE VOS DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES :

Des brassards réfléchissants sont disponibles gratuitement au bureau municipal. Nous invitons petits et grands à s'en procurer un pour s'assurer d'être visibles. Le brassard peut être installé sur le sac à dos de l'enfant.

Les préjugés ça suffit!!



RASST

Les préjugés répandus dans notre société envers différents groupes blessent, excluent et contribuent au maintien de plusieurs inégalités. Des partenaires de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, partageant ces préoccupations, se sont mobilisés afin de mettre sur pied des campagnes visant à défaire les fausses croyances véhiculées autour de la pauvreté. Il est bien reconnu que les préjugés sont un obstacle majeur dans la lutte à la pauvreté. Nous croyons que la mécompréhension de la pauvreté en tant que problème social est l'une des raisons principales faisant que les préjugés subsistent.





Depuis 2016, le comité de lutte aux préjugés du Bas-Saint-Laurent a établi un concept et une première campagne est mise en place: **Du préjugé à la dignité**. Une tournée d'animation avec des groupes de personnes vivant la stigmatisation est entamée et des bandes dessinées sont créées et imprimées sur des linges à vaisselle et ceux-ci alimentent encore aujourd'hui les conversations dans les cuisines du Bas-Saint-Laurent. En 2020, le comité initie une nouvelle campagne de sensibilisation dans les médias régionaux, trois capsules vidéo sont diffusées.

Cette année, la troisième campagne s'active: **Comprendre – Agir**. Nous offrons une trousse d'outils évolutive, elle comprend un document principal comme manuel de référence qui cherche à définir ensemble ce qu'est la pauvreté et les conséquences de l'exclusion. Une panoplie d'outils pour comprendre et agir est mise à la disposition des groupes mais aussi pour vous! Pour explorer cette trousse rendez-vous sur le site www.lutteauxprejugesbsl.org. Vous y trouverez les modules de formation, ainsi qu'un répertoire d'initiatives et de ressources liées à la lutte aux préjugés.






Notre organisme participe à cette lutte et nous allons, dans l'année qui suit, intervenir auprès de différents groupes sociaux. D'ailleurs, un lancement de cette trousse aura lieu cet automne au Témiscouata et un atelier sera donné le 16 novembre dans nos locaux (**Mon droit à l'aide sociale**). Vous voulez comprendre et agir? Inscrivez-vous dès maintenant!

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter au 418-853-2975 / 1-888-224-2982

Décembre 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2 13h00 Frénésie de Noël
3 11h Messe	4 19h Séance du conseil	5 19h Biblio 	6	7	8	9
10	11	12 13h30 Biblio 	13	14	15	16
17 11h Célébration de la parole	18	19 19h00 Biblio 	20	21	22	23
24 19h30 Célébration de Noël (adace)	25 Noël	26 	27	28	29	30
31	Bureau municipal fermé					

Janvier 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 Jour de l'an	2 	3	4	5	6
	Bureau municipal fermé					
7 11h Messe	8	9 13h30 Biblio 	10	11	12	13
14	15	16 19h Biblio 	17	18	19	20
21 11h Célébration de la parole	22	23 13h30 Biblio 	24	25	26	27
28	29	30 19h Biblio 	31			